

# CONCOURS PHOTO AMATEUR

Thème : vues sur mer

2017

**Article 10** L'envoi des documents par la poste est accepté aux risques et périls des concurrents. Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnisation de la part de l'organisateur en cas de perte ou de détérioration de ces documents.

**Article 11** La remise des prix aux gagnants aura lieu durant la période de l'exposition, à l'Hôtel de Ville de la commune déléguée de Tourlaville. La présence des lauréats ou leurs représentants est obligatoire. Ceux-ci recevront une invitation.

**Article 12** Le jury se réserve le droit d'écarter du concours toutes photographies à caractère pornographique, diffamatoire ou sexiste.



DU 15 NOVEMBRE  
AU 8 DÉCEMBRE 2017

vernissage le jeudi 16 novembre à 18h, entrée libre

Exposition présentée à la mairie déléguée, 109 avenue des Prairies  
Semaine : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Dimanche : 15h-18h

TOURLAVILLE

**C HERBOURG**  
en Cotentin

# CONCOURS PHOTO AMATEUR 2017

## - Règlement -

**Article 1** La commune déléguée de Tourlaville organise un concours photo intitulé «Vues sur mer» ouvert à tous. Le jury tiendra compte de l'originalité du sujet et de la valeur technique et artistique des clichés.

**Article 2** Il appartient aux auteurs de fournir à la direction Sports Culture et Vie associative l'autorisation des personnes prises en photo.

**Article 3** Ne pourront participer, les photographes qui ont déjà présenté une exposition personnelle en Mairie déléguée de Tourlaville. Les inscriptions (nom, prénom, date de naissance, adresse, tél., mail) sont prises à la direction Sports Culture et Vie associative (02 33 88 15 07) ou sur le site internet [www.mairie-tourlaville.fr](http://www.mairie-tourlaville.fr)

- Clôture des inscriptions ..... 3 novembre
- Date du dépôt des oeuvres .. du 31 juillet au 3 novembre
- Date de l'exposition .....du 15 novembre  
au 8 décembre
- Date de délibération du jury..... 14 novembre
- Remise des prix.....16 novembre
- Date de reprise des oeuvres.....du 12 au 15 décembre

**Article 4** **Les clichés devront parvenir à la direction Sports Culture et Vie associative de la commune déléguée de Tourlaville avant le 3 novembre 2017.**

Sont invités à participer tous les photographes amateurs. Les candidats doivent envoyer leurs photos couleur ou noir et blanc (2 au maximum) tirées sur papier (dimension 20 x 30 minimum) et présentées sous marie-louise cartonnée de dimension 40 x 50 cm

et d'épaisseur 2 mm environ. Chaque photo portera au dos de la marie-louise, sur étiquette adhésive, les coordonnées du photographe (nom, adresse et âge) lieu et **date de la prise de vue de moins de 2 ans.**

**Article 5** La reprise des photos sera effectuée dans les 15 jours qui suivent la fin de l'exposition.

**Article 6** Deux catégories sont définies :  
- une catégorie jeunes (moins de 18 ans)  
- une catégorie adultes

Chaque catégorie peut concourir en noir et blanc et (ou) en couleur.

**Article 7** Un jury sélectionnera les lauréats qui se verront attribuer des prix d'une valeur de 155 euros (chaque lauréat ne pourra prétendre qu'à un seul prix), ainsi que divers lots.

**Article 8** Pour preuve de réalisation, les concurrents devront, si l'organisateur le leur réclame, envoyer le négatif original, fichier numérique ou diapo. Le défaut de production de ces négatifs entraînera l'élimination des photos du concours. La commune déléguée de Tourlaville s'engage à restituer les originaux (photos et négatifs) après l'exposition qui suivra le concours.

**Article 9** Les participants autorisent par avance les organisateurs du concours à utiliser leurs nom et photos dans toutes publications ou autres, site Internet de la ville sans que cette utilisation puisse ouvrir à divers droits.